

**Conseil Municipal du 28 Août 2023 à 18 h 00**

(ordonnance N° 2021-13110 du 7 octobre 2021 et décret N° 2021-1311 du même jour)

Présents : Evelyne BEMUS, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS.

Absents ayant donné pouvoir : Sandra URBAIN – MERCIER à Antoine MANET  
Thierry BOUET à Gérard RIPARD

Procès-verbal du 22 mai 2023 adopté.

**N° 2023 / 024**

Attribution d'un subvention à l' Association « Agir Défense de Rue » Adoptée

**N° 2023 / 025**

Fonds de solidarité pour le logement Année 2023 Adoptée

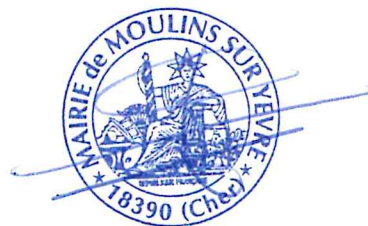
**N° 2023 / 026**

Nomination d'un nouveau membre à la Commission intercommunautaire  
« Economie » Adoptée

**N° 2023 / 027**

Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de  
Production au Réseau Public de distribution favorisant l'injection de gaz  
Renouvelable entre les communes de Nohant en Gout, Moulins sur Yèvre,  
Le SDE 18 et GRDF Adoptée

Moulins sur Yèvre, le 30 Août 2023



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

En exercice : 12  
Présents : 10  
Absents représentés : 2  
Absents non représentés : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 21 août 2023  
Date affichage : 21 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 Août 2023**

**Délibération N° 2023 / 24 – Attribution d'une subvention à l'Association Agir Défense de Rue**

Le vingt-huit août à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Sandra URBAIN – MERCIER (à Antoine MANET  
Thierry BOUET à Gérard RIPARD

Absent(s) non représenté(s) :

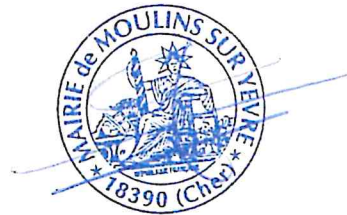
Secrétaire de séance : Evelyne BEMUS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents justifiant la création officielle de l'Association « AGIR – Défense de Rue » et après en avoir délibéré, décide de lui allouer une subvention de 600 € pour l'année 2023.

A ce jour, comprenant la présente subvention, 8 100 € ont été attribués, 900 € restent disponibles.



La Secrétaire,  
Evelyne BEMUS



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le /30/08/2023  
Publication du 30/08/2023 sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12  
Présents : 10  
Absents représentés : 2  
Absents non représentés : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 21 août 2023

Date affichage : 21 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 Août 2023**

**Délibération N° 2022 / 25 – Fonds de Solidarité pour le logement Année 2023**

Le vingt-huit août à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Sandra URBAIN – MERCIER (à Antoine MANET  
Thierry BOUET à Gérard RIPARD

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Evelyne BEMUS

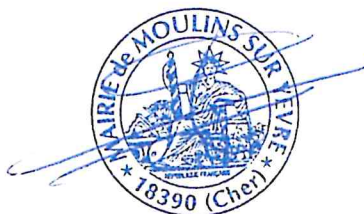
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer au financement du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2023 selon les modalités suivantes :

☛ Energie : 0.64 € par logement, soit	230.40 €
☛ Eau : 0.22 € par logement, soit	79.20 €
☛ Logement : 1.98 € par logement, soit	713.80 €
Soit une somme totale de	1 022.40 €

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention et tout autre document se rapportant à cet effet.



La Secrétaire,  
Evelyne BEMUS



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/08/2023  
Publication du 30/08/2023 sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>



En exercice : 12  
Présents : 10  
Absents représentés : 2  
Absents non représentés : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 21 août 2023

Date affichage : 21 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 Août 2023**

**Délibération N° 2022 / 26 – Nomination d'un nouveau membre à la commission intercommunautaire  
« Economie »**

Le vingt-huit août à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

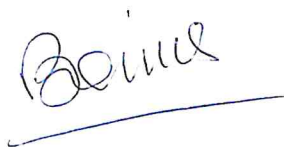
Evelyne BEMUS, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Sandra URBAIN – MERCIER (à Antoine MANET  
Thierry BOUET à Gérard RIPARD

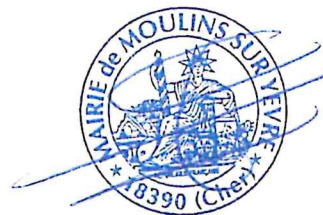
Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Evelyne BEMUS

Suite au départ de M. Frédéric SIMON, il y a lieu de le remplacer au sein des commissions communales et Intercommunales, le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, nomme Mme Evelyne THOMAS, Déléguée suppléante à la commission « Economie ».



La Secrétaire,  
Evelyne BEMUS



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/08/2023  
Publication du 30/08/2023 sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

En exercice : 12  
Présents : 10  
Absents représentés : 2  
Absents non représentés : 0  
Votants : 12

Date de convocation : 21 août 2023

Date affichage : 21 août 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 Août 2023**

**Délibération N° 2022 / 27 – Convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'unité de production au Réseau Public de Distribution favorisant l'injection de gaz renouvelable entre les communes de Nohant en Goût, Moulins sur Yèvre , le SDE18 et GRDF**

Le vingt-huit août à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Sandra URBAIN – MERCIER (à Antoine MANET  
Thierry BOUET à Gérard RIPARD

Absent(s) non représenté(s) :

Secrétaire de séance : Evelyne BEMUS

La Société SCEA de VILLEBOEUF développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de Savigny en Septaine et souhaite injecter le biométhane dans le réseau de distribution de gaz. La commune de Nohant en Goût se situe sur le tracé envisagé pour les travaux et ne dispose pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de Moulins sur Yèvre et a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 23/02/2011.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur la commune de Nohant en Goût, les parties envisagent d'inclure les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des biens de concession de Moulins sur Yèvre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention qui a pour but de formaliser l'accord entre les parties quant à la construction et au statut des ouvrages implantés sur la commune de Nohant en Goût, autorise le Maire à signer la présente convention.



La Secrétaire,  
Evelyne BEMUS



Le Maire,  
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune :  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 30/08/2023  
Publication du 30/08/2023 sur le site internet  
<https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>